

# Guide de la rentrée scolaire

2022-2023

[www.saintprix.fr](http://www.saintprix.fr)



# Sommaire

## Inscriptions scolaires

- Inscription administrative dématérialisée P.4
- Espace Citoyens P.5
- Quelle école pour votre enfant ? P.5



## Accueils périscolaire et extrascolaire

- Accueil périscolaire P.6
- Accueil extrascolaire P.7

## Restauration scolaire

- Présentation P.8
- Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) P.8



## Inscriptions accueils périscolaire et extrascolaire

- Comment s'inscrire ? P.9
- Inscription accueils périscolaire et extrascolaire P.10

## Informations utiles

- Contacts et renseignements P.12

# Édito

Chers parents,

La rentrée scolaire des jeunes Saint-Prisiens marque un rendez-vous important, particulièrement si elle est celle de la découverte pour les plus jeunes.

Soucieuse de faciliter votre quotidien, la Ville a souhaité éditer ce guide pratique afin de vous accompagner dans vos démarches et contribuer à faire de la rentrée scolaire, périscolaire et extrascolaire, un moment serein. Mobilisé tout au long de l'année, le service Éducation-Jeunesse demeure également à votre disposition et à votre écoute.

La Municipalité place l'éducation au premier rang de ses priorités et veille au bien-être de votre enfant, dans un dialogue constant avec l'Éducation nationale et l'ensemble de l'équipe éducative, en lui offrant les meilleures conditions de travail possibles au sein des établissements scolaires de la commune.

Pour répondre à vos attentes, une politique ambitieuse dans l'offre des accueils pré et post scolaires, en centre de loisirs, et durant le temps de restauration, est également mise en œuvre. En effet, la Ville tient, durant ces temps d'accueil qui constituent des moments privilégiés d'apprentissage, à proposer aux enfants des activités variées, pédagogiques et ludiques.

Parce qu'ils sont les citoyens de demain, l'action municipale vise à accompagner les jeunes Saint-Prisiens dans leur scolarité au sein de l'école de la République, en leur offrant un environnement éducatif de qualité, sécurisé, adapté à leurs besoins, propice à l'éveil des esprits, à l'apprentissage des connaissances et de la vie en collectivité.

Soyez assurés, chers parents, de notre plein engagement à vos côtés pour garantir la réussite scolaire de votre enfant et contribuer à son épanouissement.

Nous vous souhaitons une très belle rentrée et une excellente année scolaire pour votre enfant !



**Céline VILLECOURT**  
Maire  
Vice-présidente  
du Conseil départemental



**Pascale MOLLIERE**  
Adjointe au Maire  
déléguée à l'Éducation  
et à l'Action scolaire



**Vanessa LECLERC**  
Conseillère municipale  
déléguée à la Petite Enfance,  
l'Enfance, la Jeunesse et la Santé

# Inscriptions scolaires

L'inscription scolaire pour la rentrée 2022/2023 concerne les enfants nés en 2019, rentrant au CP et les nouveaux arrivants. Pour inscrire votre enfant dans une école à Saint-Prix, vous devez suivre deux étapes.

## Étape 1 : Inscription administrative dématérialisée



- Vous êtes titulaire d'un compte "Famille" : Rendez-vous sur [www.saintprix.fr](http://www.saintprix.fr), rubrique Espace Citoyens et renseignez vos identifiants.
- Vous n'êtes pas titulaire d'un compte "Famille" : Rendez-vous sur [www.saintprix.fr](http://www.saintprix.fr), rubrique Espace Citoyens pour procéder à l'ouverture de votre compte personnel. Par le biais de votre compte, vous devez suivre les étapes puis prendre un rendez-vous avec le service Éducation-Jeunesse afin de finaliser votre inscription.
- Cette étape administrative est nécessaire également pour inscrire votre enfant aux activités périscolaires et extrascolaires.

### Documents obligatoires

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- Carnet de santé de l'enfant (page de vaccination)
- Dernier avis d'imposition ou attestation sur l'honneur ou n° d'allocataire CAF
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie du jugement de divorce ou séparation
- Certificat de radiation pour les nouveaux arrivants
- Assurance de Responsabilité Civile pour l'année en cours

## Espace Citoyens : Un outil au service des parents

Portail d'e-services adapté aux besoins des Saint-Prissiens, il a pour objectif de faciliter vos démarches administratives :

- Inscription de votre enfant à l'école
- Inscription de votre enfant aux différents accueils
- Accès aux menus de la restauration scolaire
- Stockage des documents administratifs
- Envoi de justificatifs
- Téléchargement et impression des factures
- Paiement en ligne des factures
- Gestion des réservations ou annulations aux activités périscolaires et extrascolaires

### Étape 2 : Rendez-vous avec la direction de l'établissement scolaire

Une fois votre inscription administrative validée, vous devrez prendre rendez-vous auprès de l'établissement scolaire.

#### Quelle école pour votre enfant ?

Votre enfant est inscrit à l'école qui correspond à son secteur d'habitation. La sectorisation des écoles permet d'assurer un équilibre des effectifs dans nos établissements scolaires.

Si vous souhaitez y déroger, vous devez déposer votre demande motivée auprès du service Éducation-Jeunesse ; elle sera étudiée en commission municipale.

La dérogation constitue une mesure exceptionnelle, envisagée en fonction de la situation de l'enfant et de la famille.

Plus d'informations sur [www.saintprix.fr](http://www.saintprix.fr)

**Attention :** Si vous avez choisi de dispenser à votre enfant une instruction au sein de votre famille, vous devez en faire la déclaration en Mairie, comme le prévoit la loi.



# Accueils périscolaires et extrascolaires

Les services dits "périscolaires" sont proposés par la Ville durant les jours d'école. Il s'agit des accueils avant et après la classe, la restauration scolaire et l'étude surveillée. Ces temps sont placés sous la responsabilité de la commune et non de celle de l'Éducation nationale.

Les accueils extrascolaires concernent les centres de loisirs maternel et élémentaire durant les mercredis et les vacances scolaires. Les enfants sont accueillis et encadrés par des animateurs diplômés.

## Les Accueils périscolaires

### Accueil du matin

- En maternelle et en élémentaire.
- Accueil des enfants : de 7h30 à 8h15, puis les enfants sont accompagnés à l'école.
- Détente, activités ludiques et jeux d'éveils.

### Pause méridienne

- En maternelle et en élémentaire.
- De 11h20 à 13h30.
- Restauration scolaire.
- Interclasse : activités proposées.

### Accueil du soir

- Maternelle : accueil des enfants de 16h30 à 19h - goûter fourni et temps d'activités.
- Élémentaire : étude surveillée de 16h30 à 18h - activités de 18h à 19h - goûter non fourni.

### Étude surveillée

Il s'agit d'une étude surveillée et non dirigée.

- De 16h30 à 18h, sans possibilité de sortie anticipée.
- Après un temps de récréation durant lequel les enfants prennent leur goûter, les écoliers retournent en classe et font leurs devoirs sous la surveillance d'un encadrant ou d'un enseignant rémunéré par la Ville, sous la responsabilité de la Ville.
- Réservation : Espace Citoyens.



## Services proposés

· Si votre enfant est inscrit dans une école de Saint-Prix :

- Accueils pré et post scolaires
- Restauration scolaire
- Étude surveillée
- Centre de loisirs (mercredi et/ou vacances scolaires)

· Si vous êtes Saint-Prissien et que votre enfant est scolarisé dans une école hors de Saint-Prix :

- Centre de loisirs (mercredi et/ou vacances scolaires)



## Accueils extrascolaires

Les accueils de loisirs sont organisés hors temps scolaire, le mercredi et durant les vacances scolaires, de 7h30 à 19h.

- Les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire, de 3 à 11 ans, sont accueillis en centre de loisirs, agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- Ces accueils sont de véritables lieux d'écoute, de rencontre et d'apprentissage de la vie citoyenne.
- Ce service s'adresse uniquement aux familles dont les parents exercent une activité professionnelle ou en recherche d'emploi.
- Des activités culturelles, sportives, de loisirs, de plein air, des sorties et des mini-séjours sont proposés en fonction du projet pédagogique des équipes d'animation.

**Attention :** L'inscription et les réservations sont obligatoires avant toute fréquentation, depuis votre Espace citoyens.

# Restauration scolaire

Temps fort de la pause méridienne, le repas est pour l'enfant un moment de détente, de convivialité, de socialisation mais aussi un temps de reconstitution de ses ressources énergétiques reposant sur une alimentation équilibrée et de qualité, tout en développant son éducation au goût.

La Municipalité est soucieuse de la qualité du service de restauration scolaire dont bénéficie votre enfant. Une attention toute particulière est portée sur les questions de sécurité alimentaire et de qualité. Ainsi, la confection des repas est confiée à la société SOGERES qui propose des menus favorisant les circuits d'approvisionnement courts, les produits issus de l'agriculture durable et la saisonnalité.

Les menus élaborés sont composés de produits de l'agriculture biologique et chaque semaine, un plat végétarien est proposé aux écoliers.

**Attention :** La réservation ou l'annulation d'un repas se fait au moins 48h à l'avance, depuis votre compte Famille sur l'Espace Citoyens.

## Nombre d'agents encadrant le temps du repas :

16 animateurs

11 Atsem

13 Agents de restauration et d'entretien des locaux



## Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)

Pour des raisons médicales, votre enfant doit suivre un régime alimentaire particulier :

- Il peut bénéficier de la restauration scolaire avec la mise en place d'un PAI, auprès de la direction de l'établissement et en lien avec le médecin référent.
- Ce document précise les conditions des repas, les interventions médicales, paramédicales ou de soutien, leur fréquence, la durée et le contenu, les méthodes et aménagements souhaités.
- Dans le cadre d'un PAI alimentaire, le repas est fourni par la famille.
- Un tarif spécifique est appliqué.



# Inscriptions Accueils périscolaires et extrascolaires

## Comment s'inscrire ?

- Si votre enfant est inscrit dans une école de Saint-Prix, procédez à l'inscription depuis votre Espace Citoyens.
- Si vous êtes Saint-Prissien et que votre enfant est scolarisé dans une autre ville, créez un compte personnel sur l'Espace Citoyens, depuis le site Internet de la ville : [www.saintprix.fr](http://www.saintprix.fr)



## Étape 1 : Inscription administrative dématérialisée

Constituez votre dossier administratif par le biais d'un formulaire en ligne, accessible sur l'Espace Citoyens.

Le service Éducation-Jeunesse vous informe de l'ouverture des inscriptions. Dès lors, connectez-vous à votre compte ou créez en un, puis suivez les différentes étapes.

Vous devez créer un dossier administratif périscolaire pour pouvoir accéder ultérieurement aux inscriptions des accueils pré et post scolaires, de la restauration scolaire et de l'étude surveillée.

Vous devez créer un dossier administratif extrascolaire pour pouvoir accéder ultérieurement aux inscriptions des centres de loisirs (mercredis et vacances scolaires).

**Attention :** Tout dossier incomplet ne pourra être étudié.

## Étape 2 : Inscription aux accueils périscolaires et extrascolaires

Une fois votre inscription administrative dématérialisée validée, un email de confirmation vous indiquera la procédure à suivre. Vous pourrez alors effectuer l'inscription de votre enfant aux différents services, depuis votre Espace Citoyens.

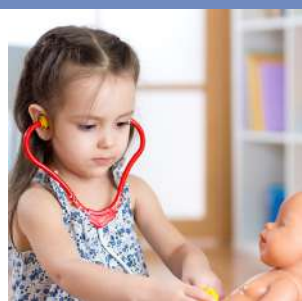
Cette étape, accessible dès le mois de juillet permet, dans le cas d'une réinscription, de commencer les inscriptions aux activités pour l'année scolaire suivante avec le moins de contraintes possibles.

Elle consiste à choisir les services auxquels votre enfant participe (accueils pré et post scolaires, restauration scolaire, étude surveillée, accueil en centre de loisirs le mercredi ou durant les vacances scolaires).

### Documents obligatoires

#### Le dossier administratif périscolaire et extrascolaire

- Autorisation de prélèvement SEPA avec RIB si la famille souhaite être prélevée
- Projet d'Accueil Individualisé (PAI) si l'enfant en a un
- Carnet de santé de l'enfant (page de vaccination)
- Dernier avis d'imposition ou attestation sur honneur ou n° d'allocataire CAF
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie du jugement de divorce ou séparation
- Certificat de radiation pour les nouveaux arrivants
- Assurance de Responsabilité Civile de l'année en cours
- Attestation d'employeur des 2 parents ou justificatifs d'insertion sociale et professionnelle pour les activités en centre de loisirs le mercredi ou durant les vacances scolaires.



**Attention :** Les temps périscolaires et l'accueil de loisirs doivent être des moments de qualité pour les enfants. C'est pourquoi il est important que chaque enfant et chaque famille aient pris connaissance du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires.

Règlement consultable sur l'Espace Citoyens

[www.espace-citoyens.net/saintprix/espace-citoyens/](http://www.espace-citoyens.net/saintprix/espace-citoyens/)

## Activités encadrées

Tout au long de l'année scolaire, la Municipalité propose des activités encadrées durant le temps scolaire et dans le cadre des accueils périscolaires. Elles s'inscrivent en appui des projets pédagogiques des écoles :

- Interventions d'associations durant les temps méridiens
- Animations autour du livre à la Médiathèque
- Visites guidées des expositions à l'Espace de la Fontaine aux Pèlerins et à la Médiathèque Alexandra David-Néel
- Interventions dans les écoles élémentaires de la Police Nationale dans le cadre de la prévention routière pour les classes de CM1 et CM2
- Intervention d'associations sportives de Saint-Prix dans le cadre scolaire (judo, karaté, gymnastique, tennis...)
- Spectacle de Noël offert par la Ville aux écoliers
- Mise à disposition du complexe sportif pour l'activité sportive des écoliers
- Mise à disposition de créneaux de natation et de cars pour les écoliers de CE1 au CM2 à l'espace nautique "La Vague"
- Subventions municipales pour les classes de découverte et sorties scolaires



# Informations utiles

## Accueil périscolaire Jules Ferry

12 rue de Rubelles

07 52 05 84 19

## Accueils périscolaire et extrascolaire

Léon Gambetta

18 rue Jean Mermoz

07 55 62 57 15

## Accueils périscolaire et extrascolaire

"Pierrot"

27 rue Pasteur

07 54 35 48 75

## Écoles maternelle et élémentaire

Victor Hugo

59 rue d'Ermont

Directrice : Mme Dalmasse

07 65 16 44 55

## École maternelle Jules Ferry

12 rue de Rubelles

Directrice : Mme El Bouhairi

07 65 16 44 53

## École maternelle Léon Gambetta

43 rue Albert 1er

Directrice : Mme Leder

07 65 16 44 50

## École élémentaire Jules Ferry

Place de la République

Directeur : M Lacagne

07 65 16 44 54

## École élémentaire Léon Gambetta

16 rue Jean Mermoz

Directrice : Mme Morini

07 65 16 44 51



## Service Éducation-Jeunesse

35 rue Victor Hugo

01 34 27 44 54 / [education-jeunesse@saintprix.fr](mailto:education-jeunesse@saintprix.fr)

Lundi, mardi, jeudi & vendredi > 8h30-12h/13h30-17h30

Mercredi > 8h30-12h

## Horaires d'accueil du public

Lundi, mardi & vendredi : 8h30-12h/13h30-17h30

Mercredi & jeudi : 8h30-12h



@saintprix95 - [www.saintprix.fr](http://www.saintprix.fr)